



Problèmes familiaux divers dont succession

Par **Gosseyn**, le **24/07/2023** à **10:39**

Bonjour,

Je suis dans une situation compliquée.

Mon père est décédé en 1994. A cette époque, j'ai donc « hérité » d'une part du domicile familial ($\frac{1}{2}$ pour ma mère, et $\frac{1}{4}$ pour ma sœur, le dernier

¼ me revenant)

Depuis tout ce temps, je ne me suis pas beaucoup posé de question à ce sujet. M'en remettant en toute confiance à ma mère.

Ce n'est que récemment que j'ai constaté qu'en réalité elle a tout verrouillé pour faire en sorte que je ne puisse pas me revendiquer comme domicilié dans cette maison (j'y vis pourtant seul depuis 25 ans... mais n'ai jamais eu le droit d'avoir une attestation de domicile à mon nom. Ma mère tenant systématiquement à me faire passer pour « hébergé »).
Je n'avais pas compris que ça dissimulait de mauvaises intentions)

Vu tout ce que je constate, autour de cette « affaire » d'héritage, je suis inquiet. Je n'ai jamais eu accès aux documents prouvant la dite succession. Ni eu la possibilité de revendiquer ou payer la moindre facture (une parfaite manipulation de ma mère qui a vraiment fait en sorte que je dépende d'elle en tout. Elle fait dernièrement en sorte de me prétendre « attardé mental », dans tout mon voisinage, pour m'imposer sa tutelle. C'est terrifiant, surtout de voir mes voisins se laisser manipuler...ils croient en sa "bienveillance" feinte, envers son enfant "pas très net")

Je la sais capable de faux en écriture

et en signature. Donc je crains le pire. (elle a déjà rempli et signé des documents à ma place, en prétendant le faire pour m'aider et gagner du temps, alors qu'elle m'a mis dans de grandes difficultés.. me faisant passer pour un fraudeur aux yeux de la CAF, pour qu'elle obtienne des avantages au niveau des impôts...)

J'aimerais donc savoir ce qu'il est possible de faire pour obtenir mes droits de propriété et pouvoir avoir enfin une attestation de domicile en bonne et due forme. (on m'en réclame actuellement une pour la banque, qui verrouillera mon compte si je ne leur en fournis pas dans les plus brefs délais. Pour ça je vais devoir valider les manoeuvres malsaines de ma mère, céder à ses manipulations)

Pouvez-vous accéder en tant que notaire, à ces titres de succession, qui prouvent que j'ai bel et bien hérité de cette part ?

J'espère avoir été suffisamment clair, je sais qu'il manque plein d'informations pertinentes, mais j'ai peur de m'enliser dans un trop plein d'explications. A vous de me demander toutes les précisions nécessaires

En vous remerciant d'avance

Cordialement

Eric

P.S. : je précise tout de même une chose, je fais face à ce que l'on appelle une personne « perverse narcissique ». C'est une chose que j'ai donc découverte il y a peu, et c'est un enfer à vivre. Un piège phénoménal... Si vous aviez aussi des conseils pour m'orienter vers quelqu'un de compétent en la matière (dans votre profession, j'imagine que cette perversion vous y faites souvent face, et de la pire des manières)